

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 05 OCTOBRE 2020 À 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard, siège 1
Vicky Bombardier, siège 2
Pierre Tétrault, siège 3
Jimmy Royer, siège 4
Dany St-Amant, siège 5

ABSENTS

Julien Bussièrès, siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2020
Séance extraordinaire du 21 septembre 2020
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de septembre 2020
- 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Aucun
- 7. URBANISME**
 - 7.1 Règlement 560-13 amendant le règlement de zonage 560
 - 7.2 Demande de permis - Vente de garage (Maison des jeunes L'Initiative)
 - 7.3 PIIA Boisé du Ruisseau - 881, rue Dépôt - Construction d'une habitation multifamiliale de type triplex (3 logements)
 - 7.4 Avis de motion numéro 618-1 modifiant le règlement 618 décrétant un programme de revitalisation dans la Ville de Valcourt

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

7.5 Nomination - Siège no 2 du Comité consultatif d'urbanisme

8. ADMINISTRATION

8.1 Ordonnance et dépôt de la liste des immeubles sur lesquels des taxes demeurent impayées

8.2 Mandat pour enchérir et acquérir au nom de la Ville - Vente pour non-paiement des taxes

8.3 Entente de disposition de la neige entre la Ville et BRP

8.4 Contrat de réservation de terrain - Boisé du Ruisseau

8.5 Changement de délégué au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt

8.6 Paiement des honoraires judiciaires - Léon Bombardier inc.

8.7 Programme de gestion des actifs municipaux

8.8 Modification de la résolution numéro 223-20-08-17 concernant la téléphonie IP

9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

9.1 Soutien financier de l'incubateur bioalimentaire (Coopérative Val-Horizon)

10. LOISIRS

10.1 Renouvellement - entente bibliothèque Yvonne L. Bombardier (2021-2023)

10.2 Tenue de la fête de l'Halloween

10.3 Signature d'un bail - Terre de départ numéro 5 du Club de golf de Valcourt

11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX

11.1 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

11.2 Déneigement des rues et des trottoirs - Hiver 2020-2021

12. AFFAIRES DIVERSES

12.1 Aucun

13. VARIA

13.1 Locations des salles de la Ville de Valcourt

13.2 ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

13.3 Prêt du stationnement de l'aréna - Collecte du vieux-fer du Club Optimiste

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

281-20-10-05

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 septembre 2020 et de la séance extraordinaire du 21 septembre 2020, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2020 soit accepté.

ADOPTÉE

282-20-10-05

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 30 septembre 2020 soit acceptée,

QUE la trésorière soit autorisée à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 640 600,55 \$ (six cent quarante mille six cents dollars et cinquante-cinq sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Jocelyne Nadeau, Trésorière

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

283-20-10-05

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À
L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que
présentée.

ADOPTÉE

284-20-10-05

RÈGLEMENT 560-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY
ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement 560-13 intitulé : **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE
ZONAGE 560**, dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Ce règlement a pour objet d'ajouter l'usage « Résidence de création et de production
artistique » et l'entreposage extérieur dans les zones agricoles, industrielles et
publiques.

Une copie dudit règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de ville et sur le site
internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

285-20-10-05

DEMANDE DE PERMIS - VENTE DE GARAGE (MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE)

ATTENDU QU'il est possible de formuler une demande de permis pour la tenue d'une vente de garage en vertu de l'article 15 du règlement numéro 474.1 complémentaire au règlement général de la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE ce permis est normalement émis par le Service de l'urbanisme, moyennant un paiement de 25.00 \$;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes L'Initiative désire tenir cette activité le 03 octobre dernier;

ATTENDU QUE la vente de garage a été tenue sur une propriété municipale située au 1019, rue St-Joseph, et que le Conseil désire soustraire la Maison des jeunes au paiement dudit permis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE ratifier l'octroi d'un permis pour la tenue d'une vente de garage à la Maison des jeunes l'Initiative, à titre gratuit.

ADOPTÉE

286-20-10-05

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU - 881, RUE DÉPÔT - CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE TYPE TRIPLEX (3 LOGEMENTS)

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une résidence multifamiliale de type triplex (3 logements) sur le lot actuel 4 961 078, à l'adresse civique 881, rue Dépôt, situé dans la zone R-10, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée serait localisée sur la rue Dépôt et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une résidence de trois unités, sur deux étages, de forme rectangulaire avec décroché. La superficie au sol du bâtiment projeté est de 1053 pieds carrés (97,8 m²), pour une superficie totale de plancher de 3029 pieds carrés (281,4 m²).

ATTENDU QUE le revêtement extérieur sera du déclin horizontal de bois de type Mailbec, de couleur Ambre algonquin (Élévation avant) et Écume argenté (Élévations latérales et arrière). Les éléments décoratifs (cadres de portes et fenêtres, fascias, solin de couronnement), etc.) seront de couleur blanche.

ATTENDU QUE le plan propose une toiture à quatre versants (pente 5:12). La toiture serait recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur gris foncé;

ATTENDU QUE le bâtiment aurait une fenestration abondante en façade avant de type à battant, ainsi qu'un patio à l'arrière et une remise rattachée pour chaque logement.

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une habitation multifamiliale de type triplex (3 logements), tel que proposé.

ADOPTÉE

287-20-10-05

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 618-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 618 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME
DE REVITALISATION DANS LA VILLE DE VALCOURT**

MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du **NUMÉRO 618-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 618 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LA VILLE DE VALCOURT.**

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

288-20-10-05

NOMINATION - SIÈGE NO 2 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme numéro 594 prévoit la nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'un membre est nommé pour une période de deux ans, avec possibilité de renouvellement;

ATTENDU QUE le siège numéro 2 doit être comblé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la nomination de madame Lise Déziel au siège numéro 2 du comité consultatif d'urbanisme, pour le mandat de 2020-2022, jusqu'en mars 2022.

ADOPTÉE

289-20-10-05

**ORDONNANCE ET DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS DES
TAXES DEMEURENT IMPAYÉES**

ATTENDU QUE l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) mentionne qu'après l'expiration des six mois qui suivent l'avis du dépôt du rôle de perception, le trésorier doit dresser un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

ATTENDU QUE l'avis public du dépôt du rôle de perception a été publié le 10 octobre 2019, dans l'Informateur;

ATTENDU QUE le trésorier dépose au Conseil municipal un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées, dont le solde est supérieur à 100 \$, n'ont pas été payées, en tout ou en partie, en date du 05 octobre 2020;

ATTENDU QUE toutes les procédures d'usage ont été faites dans les délais et que des soldes impayés demeurent;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal ordonne à la greffière de procéder à la vente par enchère publique pour non-paiement des taxes des immeubles inscrits à l'état du trésorier;

QUE le conseil municipal dépose la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, et qui ont un solde supérieur à 100 \$ en date du 05 octobre 2020.

ADOPTÉE

290-20-10-05

MANDAT POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR AU NOM DE LA VILLE - VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour non-paiement des taxes, conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal désigne madame Jocelyne Nadeau, trésorière, comme étant son mandataire, en vue d'acquérir, pour et au nom de la Ville de Valcourt, tout immeuble lors de la vente pour non-paiement des taxes, laquelle doit se tenir à l'hôtel de ville de Valcourt le 11 janvier 2021 à 11h.

ADOPTÉE

291-20-10-05

ENTENTE DE DISPOSITION DE LA NEIGE ENTRE LA VILLE ET BRP

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de conclure une entente entre la Ville de Valcourt et Bombardier Produits Récréatifs, concernant la disposition de la neige provenant des stationnements de BRP dans le site de dépôt à neige usée de la Ville de Valcourt, pour la saison 2020-2021, selon les termes et conditions de l'entente déposée en annexe, qui fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert, maire, et madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, ladite entente.

ADOPTÉE

292-20-10-05

CONTRAT DE RÉSERVATION DE TERRAIN - BOISÉ DU RUISSEAU

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du projet et ont approuvé ses dispositions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les modalités prévues au contrat de réservation de terrain, et plus particulièrement les dispositions suivantes :

- Le dépôt initial sera de 100.00 \$ payable par chèque;
- Si l'offre d'achat n'est pas signée au plus tard dans un délai de 18 mois, le dépôt initial demeurera la propriété de la Ville à titre de dommage sans autre recours de part et d'autre;
- Le déposant aura 48h ouvrables pour signer l'offre d'achat et compléter le dépôt de 500 \$, advenant que la Ville reçoit d'un autre acheteur une offre et le dépôt correspondant.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

293-20-10-05

CHANGEMENT DE DÉLÉGUÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer monsieur Renald Chênevert à titre de délégué et monsieur Julien Bussièrès à titre de délégué substitut au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt.

ADOPTÉE

294-20-10-05

PAIEMENT DES HONORAIRES JUDICIAIRES - LÉON BOMBARDIER INC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement des honoraires judiciaires de Léon Bombardier inc., dans le dossier no 450-32-701036-196 impliquant la Ville de Valcourt, sur approbation de l'estimé par les parties au litige et jusqu'à concurrence de 1 000 \$ (p.c. 02-320-00-419).

ADOPTÉE

295-20-10-05

PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des municipalités;

ATTENDU QUE la FQM a sollicité la MRC pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers de formation en 2020 et la tenue d'un symposium sur la gestion des actifs en 2021;

ATTENDU l'intérêt de plusieurs municipalités de la MRC à participer à ces activités;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE signifier à la FQM son intérêt de participer aux activités prévues en 2020 sur la gestion des actifs;

DE s'engager à collaborer aux différentes étapes du projet (formations, symposium) prévues en 2020 et 2021.

ADOPTÉE

296-20-10-05

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 223-20-08-17 CONCERNANT LA TÉLÉPHONIE IP

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE modifier la résolution numéro 223-20-08-17 de la façon suivante, par le remplacement des sections :

Investissement initial

Ville	Grand Prix
534.37 \$	0.00 \$

Tarif mensuel

Ville	Grand Prix
1002.42 \$	108.70 \$

ADOPTÉE

297-20-10-05

SOUTIEN FINANCIER DE L'INCUBATEUR BIOALIMENTAIRE (COOPÉRATIVE VAL-HORIZON)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE refuser de soutenir financièrement l'incubateur bioalimentaire Coopérative Val-Horizon.

ADOPTÉE

298-20-10-05

RENOUVELLEMENT - ENTENTE BIBLIOTHÈQUE YVONNE L. BOMBARDIER (2021-2023)

ATTENDU QUE le protocole d'entente pour le soutien financier de la bibliothèque Yvonne L. Bombardier par la Ville de Valcourt prend fin le 31 décembre 2020;

ATTENDU QU'il est souhaitable de reconduire le service pour les citoyens de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Renald Chênevert, maire, ou à défaut le maire suppléant, et madame Karine Boucher, directrice générale, à signer le protocole d'entente pour le prolongement du soutien financier de la bibliothèque Yvonne L. Bombardier par la Ville de Valcourt, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour un tarif de 10 \$ par citoyen par an.

ADOPTÉE

299-20-10-05

TENUE DE LA FÊTE DE L'HALLOWEEN

ATTENDU QUE des mesures particulières doivent être mises en place en temps de Covid-19, afin que soient respectées les mesures sanitaires promulguées par la santé publique du Québec lors de la tenue d'activités;

ATTENDU QU'il y a lieu d'informer les citoyens de la position du conseil envers la tenue de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter qu'ait lieu la fête de l'Halloween le samedi 31 octobre, selon les modalités suivantes :

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- Il doit y avoir respect des recommandations de la santé publique en tout temps (distanciation physique, port du masque selon les exigences, don de bonbons en dehors des résidences, etc.);
- Si le territoire de la Ville de Valcourt se retrouve sous la zone rouge, l'événement sera annulé à toute fin que de droit;
- Si la santé publique émet des consignes particulières plus sévères relativement à la tenue de l'événement, celles-ci auront préséance sur les consignes prévues dans la présente résolution.

DE remettre un montant de 500 \$ pour la tenue d'un événement spécial, en collaboration avec le Grand Prix de Valcourt.

ADOPTÉE

300-20-10-05

SIGNATURE D'UN BAIL - TERTRE DE DÉPART NUMÉRO 5 DU CLUB DE GOLF DE VALCOURT

ATTENDU QUE le Centre des services des Sommets et le Club de golf de Valcourt ont convenu de signer un bail locatif d'une durée de 20 ans, concernant l'usage d'un tertre de départ pour le trou numéro 5 du Club de golf de Valcourt;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Valcourt d'intervenir à l'acte, compte tenu des obligations qui la lient au Club de Golf;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Renald Chênvert, maire, et madame Karine Boucher, directrice générale, à signer le bail à intervenir entre le Centre de services Les Sommets et le Club de golf de Valcourt, pour la location du tertre de départ numéro 5 du Club de golf de Valcourt.

ADOPTÉE

301-20-10-05

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal autorise que la Ville de Valcourt utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Ville conclue une entente avec la FQM.

QUE monsieur Renald Chênevert, maire, ou à défaut le maire suppléant, et madame Karine Boucher, directrice générale, soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville de Valcourt, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE madame Karine Boucher, directrice générale, soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE

302-20-10-05

DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES TROTTOIRS - HIVER 2020-2021

ATTENDU QUE le Conseil doit approuver la liste des rues et trottoirs qui seront déneigés au cours de l'hiver 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE toutes les rues de la Ville de Valcourt soient déneigées durant l'hiver;

QUE le Conseil municipal accepte le déneigement des trottoirs dans la Ville de Valcourt ainsi que le sentier multifonctionnel tel que spécifié en annexe « A »;

QUE le Conseil municipal demande également au Service des travaux publics de procéder à l'enlèvement de la neige sur les avancées de trottoirs situées à l'avant des édifices suivants de la rue St-Joseph, soit :

- 980 rue St-Joseph (Espace culturel Drainville)
- 987 rue St-Joseph

ADOPTÉE

303-20-10-05

LOCATION DES SALLES DE LA VILLE DE VALCOURT

ATTENDU QUE la situation reliée à la Covid-19 force la Ville à prendre des mesures d'exception, afin que soient respectées les mesures promulguées par la santé publique du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la location des salles de la Ville de Valcourt uniquement pour les événements suivants, tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur :

- Activités du conseil municipal
- Activités de formation
- Rencontres et réunions des organismes
- Rassemblement d'après-funérailles

ADOPTÉE

304-20-10-05

ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

ATTENDU l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage, en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

ATTENDU QUE cette modification législative aura pour effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb), dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

ATTENDU QU'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités, alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leurs responsabilités de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

ATTENDU QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

ATTENDU QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

ATTENDU l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49, pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

305-20-10-05

PRÊT DU STATIONNEMENT DE L'ARÉNA - COLLECTE DU VIEUX-FER DU CLUB OPTIMISTE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le prêt du stationnement de l'aréna pour la tenue de la collecte du vieux-fer du Club Optimiste, qui aura lieu le 24 octobre ou le 7 novembre 2020.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

306-20-10-05

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Initiales du Maire
155
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ
PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19 heures 54.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Me Lydia Laquerre, Greffière